

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS

## 1.1 Adhésion :

Sauf dérogation préalable et écrite de notre part, nos fournitures et prestations sont, de plein droit, soumises aux conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions d'achat ou de commande. Elles n'apportent pas novation aux contrats en cours. Ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même clause. En cas de discordance entre les conditions générales et les conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières. Il en résulte qu'en cas de discordance entre les conditions générales de l'une ou l'autre des parties, les conditions particulières mentionnées dans le présent document contractuel trouveront à s'appliquer. Elles incluent toutes les informations précontractuelles légales contenues dans les articles L 111-1 et suivants et R 111-1 du Code de la consommation et celles de l'article L 441-6-III du Code de commerce.

## 1.2 Non cessibilité du bénéficiaire de la prestation :

Toute convention de mise à disposition d'un aéronef est conclue intuitu personae. Elle est en conséquence, ni cessible ni transmissible. Seul le client ou la Société Adhérente dont le nom figure dans la Convention, peut louer l'avion. Il s'agit d'une location coque nue.

## 1.3 Devis et offre de prix :

Tout devis et offre de prix ne sont valables que pour une durée de un (1) mois à compter de leur établissement. Passé ce délai, tous les prix qu'ils comportent pourront être révisés. Compte tenu des aléas climatiques, de sécurité et de durée de chaque vol, les tarifs et temps de vol donnés ne sont pas contractuels, ils constituent une évaluation des temps de vols et coûts estimés d'après les données de navigation aérienne.

## 1.4 Commande :

Les commandes sont validées uniquement après vérification et signature du devis, de l'offre de prix et/ou du contrat de mise à disposition d'un aéronef réceptionné(s) et après vérification que le client adhérent soit à jour de son abonnement et de ses paiements. Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit. Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit. Les parties renoncent expressément aux dispositions de l'article 1223 du Code Civil. FLIGHTY.FR se réserve le droit de valider la commande après le versement d'un acompte équivalent à 80% du coût estimé des temps de vol.

## 1.5 Délai de mise à disposition de l'aéronef :

L'exécution de la prestation doit être réalisée selon le délai indiqué dans le devis et/ou l'offre de prix ou le contrat de mise à disposition d'un aéronef accepté valant commande.

Toute prorogation de la durée initiale de location devra être demandée préalablement à la société et acceptée par écrit par FLIGHTY.FR. En l'absence de cette autorisation écrite d'une prolongation par FLIGHTY.FR et uniquement pour cette raison, le client s'engage expressément à indemniser FLIGHTY.FR d'un montant forfaitaire équivalent à 10h de vol sur l'avion concerné, par journée de retard. FLIGHTY.FR se réserve le droit de refuser toute demande de prolongation.

Un retard dans l'exécution de la prestation et après un délai supplémentaire consenti entre les parties peut donner lieu à l'annulation de la commande selon les dispositions légales, mais exclu des pénalités ou dommages et intérêts non prévues par la Loi. L'entreprise est dérogée de tout engagement lors du non-respect des conditions de paiement, de modification de la commande, ou de force majeure.

## 1.6 Transfert des risques :

Le transfert des risques s'opère dès l'exécution de la prestation par la prise de possession de l'aéronef par le client qui en assure dès cet instant la garde juridique.

## 1.7 Abonnement :

Pour tout client adhérent, un abonnement est possible afin d'étaler le paiement des vols utilisés selon plusieurs formules commerciales. Après étude des besoins du client, un montant d'abonnement correspond à l'estimation des coûts annuels des vols est défini et mis en place sous forme de prélèvement bancaire mensuel. Une facture est établie pour chaque vol. Le compte client devra être créditeur pour déclencher un nouveau vol - Formule soumise à acceptation du dossier client. Des frais annuels de mise en place de l'abonnement de 50 € sont payés lors de la mise en place de l'abonnement. L'abonnement et la facturation sont soumis aux autres règles des présentes clauses et des conditions de vente et de prestations.

## 1.8 Acomptes et Prix :

Il existe plusieurs formules de financement pour les prestations de FLIGHTY.FR :

- Les « Packs pré-payés » qui donnent droit à un escompte de 2 à 8% sur le tarif horaire de location. Le montant de l'escompte varie en fonction du montant du contrat « pack » souscrit. Nous consulter pour précisions.

- Les abonnements qui permettent d'étaler par un versement mensuel le règlement des vols réalisés. Le client est tenu dès signature du contrat d'abonnement de payer chaque mois la somme correspondante à la tarification convenue pour l'utilisation souhaitée par le client adhérent.

- Le règlement à la prestation : Une facture est établie sur la base des temps de vols réalisés aux tarifs horaires de référence.

Les modalités de paiement étant celles précisées entre les parties dans le contrat de mise à disposition.

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la commande, sur la base des tarifs de référence indiqués par le site internet [www.flighty.fr/info-tarifs](http://www.flighty.fr/info-tarifs), en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Le client est tenu dès acceptation écrite de sa commande, de verser un premier acompte de quatre-vingt pourcent (80%) du montant T.T.C du devis et/ou de l'offre de prix. La facture du complément est établie sur la base des éléments réels des vols au retour de l'aéronef.

Les taxes et redevances aéronautiques des aéroports visités sont refacturées au coût réel.

L'acompte versé ne sera pas restitué en cas de modification ou d'annulation de commande par le client à moins de 48 H avant la prestation prévue et sera conservé à titre de clause pénale par le prestataire.

## 1.9 Paiements :

Les factures sont payables au siège social de l'entreprise.

Les factures sont payables à réception ou au plus tard TRENTE (30) jours à compter de la date de la location objet de la facture ou de l'émission de cette dernière sauf stipulations contraires. Le client sera redevable sur les sommes impayées T.T.C, le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, d'intérêts de retard égaux au taux de l'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage (10). Les intérêts de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Pour l'entreprise assimilée au consommateur, les pénalités de retard sont exigibles après l'envoi d'une Mise en Demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, au taux de l'intérêt légal annuel de la Banque de France. Dans les marchés publics, pour tout montant inférieur ou égal à 15.000 euros, les présentes CGV seront d'application expresse. Pour tout montant supérieur, une mise en concurrence sera établie de la part de l'acquéreur Public ou de droit Public selon les dispositions légales applicables.

## 2.0 Clause pénale :

En outre, à défaut de règlement dans le délai ci-dessus indiqué, il sera fait application automatique d'une majoration forfaitaire de quinze pour cent (15%) du montant T.T.C ; destiné à couvrir les frais de recouvrement à titre de clause pénale, avec un minimum de cinq cent EUROS (500,00 Euros). Cette pénalité sera due dès l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer.

## 2.1 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement due par tout professionnel :

Conformément aux dispositions légales, il est institué, à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement inscrite la facture, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement. Le montant forfaitaire de l'indemnité est fixé par Décret avec un minimum de 40 € par facture impayée. Cette indemnité est due sans mise en demeure préalable. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

## 2.2 Clause Résolutoire :

Il est expressément stipulé entre les parties que le défaut de paiement de tout ou partie d'une facture ou d'une seule échéance entraînera la déchéance automatique du terme et la résiliation de plein droit du contrat de prestation de service. De plein droit, le solde de la créance sera augmenté des intérêts de retard exigible et de la clause pénale, huit (8) jours après une sommation de payer ou une mise en demeure de payer restée sans effet. Le vendeur, se réserve le droit de demander la restitution de la marchandise à l'acquéreur par application de cette clause résolutoire, de suspendre toute exécution ou livraison en cours ou à venir. Les parties renoncent expressément aux dispositions des articles 1217, 1219 et 1220 du Code Civil.

## 2.3 Durée et prorogation de l'engagement :

La prestation de services est conclue la première fois pour une année, sur la base d'une convention d'adhésion ou à défaut selon les présentes conditions de vente et de prestations. Avant la fin de chaque période annuelle, le prestataire soumettra au client une nouvelle convention intégrant les changements éventuellement intervenus sur les prestations et le tarif en vigueur. Ceci pourra être réalisé par un devis qui est valable un (1) mois. Lors de tout renouvellement, même tacitement, la durée sera indéterminée.

## 2.4 Limitations de responsabilité :

La société n'est tenue qu'à une obligation de moyen quant à la prestation de service.

Toute responsabilité est exclue pour les incidents tenant à l'usage normal du service vendu, d'une utilisation anormale non conforme à la destination du bien mis à disposition.

FLIGHTY.FR se réserve le droit, et sans préjudice possible, de reporter une mise à disposition pour raison météorologique ou pour toute autre raison touchant à la sécurité de l'aéronef et de ses passagers. Ce report peut être exigé à tout moment et par tout moyen de communication à disposition.

Toute responsabilité est exclue notamment pour des dommages immatériels ou indirects tels que le manque à gagner, perte d'utilisation ou de revenu.

## 2.5 Litiges :

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes conditions générales, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la vente ou à la prestation de services, les parties pourront mettre fin à leur différend et si elles le souhaitent, recourir à un médiateur ou tout autre mode alternatif de règlement des différends selon les dispositions des articles nouveaux L 616 - 1 et R 616 - 1 du Code de la Consommation. En cas de désaccord persistant, seul le tribunal de commerce ou d'Instance d'ORLEANS sera compétent pour juger le litige, même en cas de pluralité de demandeurs.

## 2.6 Garanties :

FLIGHTY.FR est tenue à la garantie légale des vices cachés Pour l'entreprise assimilée au consommateur : FLIGHTY.FR est tenue à la même obligation des vices cachés des articles 1641 du Code Civil et tenue à la garantie des défauts de conformité de la seule chose et de la prestation vendue conformément aux articles nouveaux L 211-2 et L 217-4 et suivants du Code de la Consommation. Toutefois FLIGHTY.FR ne peut être tenue responsable des vices cachés existants sur les prestations et les fournitures vendues par un tiers.

« Si vous souhaitez mettre en œuvre les garanties ci-dessus, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous.

Mise en œuvre des GARANTIES : - compléter et signer le formulaire

- Envoyer par *lettre recommandée avec avis de réception au vendeur*

- Expédier à la survenance du vice caché et pour la non-conformité, au plus tard le dernier jour du vingt-quatrième mois de la livraison pour un bien neuf et le dernier jour du sixième mois pour un bien d'occasion ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier Jour ouvrable suivant :

**Nom et adresse complète du vendeur :**

Je notifie par la présente, la mise en œuvre de la garantie légale des vices cachés ou de non-conformité de la vente du bien concernant la commande ci-après (barrer la garantie non concernée) :

- Nature du bien acheté : .....

- Date de la Livraison : .....

- Nom du client : .....

- Adresse du client : .....

Date et Signature du client :

## 2.7 Conditions particulières du droit de Rétractation pour l'entreprise assimilée au consommateur ou le Consommateur :

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article L 221-5 du code de la consommation traitant du droit de rétractation. Sont exclues la vente lors d'une foire, d'un salon, les exclusions définies dans l'article nouveau L 221-2 du Code de la Consommation.

Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Pour la prestation de service, le délai de rétractation court à partir de la conclusion du contrat ou de la commande acceptée incluant les conditions générales de vente. Le vendeur rembourse le client de tous les paiements reçus, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour de la réception de la décision de sa rétractation par le client.

« Si vous souhaitez annuler la commande, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous »

ANNULATION DE COMMANDE : Code de la consommation, articles L.221.5 et suivants :

**CONDITIONS**

- compléter et signer le formulaire

- Envoyer par *lettre recommandée avec avis de réception au vendeur*

- Expédier au plus tard le quatorzième Jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier Jour ouvrable suivant :

**Nom et adresse complète du vendeur :**

Je notifie par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien et/ ou sur la prestation de service de la commande ci-après :

- Nature du bien ou du service commandé : .....

- Date de la commande : .....

- Commande reçue le : .....

- Nom du client : .....

- Adresse du client : .....

Date et Signature du client :

## 2.8 Demande expresse d'exécution avant la fin du Délai de Rétractation pour l'entreprise assimilée au consommateur ou le Consommateur :

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article nouveau L. 221.25 du code de la consommation traitant du droit de rétractation.

Le client demande expressément et irrévocablement le début des prestations avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours. Si, il décide d'utiliser de son droit de rétractation, ce dernier portera exclusivement sur les prestations non exécutées. Il sera tenu de payer celles exécutées.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du client :